

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

N° AS89

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Hadizadeh, Mme Dombre Coste et Mme Runel

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.